



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Budget primitif 2012 – Budget annexe Centre aquatique – Décision Modificative n° 2.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Accusé de réception en préfecture
 034-243400355-20121003-2012-09-26-22-DE
 Date de télétransmission : 11/10/2012
 Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que le budget primitif 2012 du Centre aquatique intercommunal est le premier budget d'exploitation comprenant une année complète. Celui-ci a donc été établi sur la base de prévisions issues notamment du rapport réalisé par le cabinet IPK. Aujourd'hui, après neuf mois de fonctionnement, les réglages de notre système d'exploitation sont en cours de finalisation et nous permettent de procéder à des réajustements significatifs principalement concernant les fluides. En effet, l'eau et l'électricité ont été sous-estimées tandis que le gaz a été surévalué. Par ailleurs, le contrat d'exploitation confiée à la société IDEX ENERGIES arrive à échéance le 28 septembre 2012. La Communauté souhaite le reconduire jusqu'au 31 décembre, le temps de finaliser les derniers réglages. La Communauté exploitera ensuite de façon autonome son système.

En conséquence, il convient de présenter la décision modificative suivante au conseil afin d'assurer le bon fonctionnement du centre jusqu'au 31 décembre :

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT		+ 75 000.00	RECETTES FONCTIONNEMENT		+ 75 000.00
011	Charges à caractère général	+ 50 000.00	75	Subvention d'équilibre	+ 75 000.00
023	Virement section investissement	+ 25 000.00			

De plus, les levées de réserves sur chacun des lots se terminent permettant ainsi à chacune des entreprises de produire son décompte général définitif (DGD).

Ces DGD prennent en compte la révision définitive des marchés de travaux, initialement basés sur les prix du mois de Juillet 2009. Il convient en conséquence de réajuster le montant des travaux initialement prévus au budget.

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT		+ 77 000.00	RECETTES INVESTISSEMENT		+ 77 000.00
Op. 10	Travaux Centre aquatique	+ 77 000.00	10	FCTVA	+ 52 000.00
			021	Virement section fonctionnement	+ 25 000.00

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 19 Septembre 2012.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2012 du budget annexe du centre aquatique

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.